



Ville de Saint-Lunaire

Service des eaux

Notice d'information relative au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Le contrat d'abonnement relatif à l'accès au service municipal de distribution d'eau potable organisé en régie directe par la commune est un traitement de données personnelles géré par la Ville de Saint-Lunaire en sa qualité de responsable de traitement.

Les informations personnelles collectées vous concernant nous permettent d'assurer la gestion du service de distribution d'eau potable. Les finalités sont notamment l'accès au service, la fourniture d'eau au moyen d'un branchement et d'un compteur, le suivi du contrat et du service et la facturation desdits services. Elles sont enregistrées et transmises aux services de la collectivité territoriale en charge de leur traitement, dans la limite de leurs attributions respectives ; au Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA) Saint-Lunaire-Saint Briac.

Ces informations sont obligatoires et nécessaires à la commune pour l'exercice de ses missions d'intérêt public. Les données personnelles sont conservées et traitées en base active pour la seule durée nécessaire à la réalisation de la finalité poursuivie, puis elles seront versées en archives intermédiaires pour une durée n'excédant pas celle nécessaire aux finalités pour lesquelles elles seront conservées.

Vous avez le droit d'accéder à vos informations personnelles, de les faire rectifier ou demander leur effacement. Vous pouvez également demander la limitation de vos données et/ou vous opposer au traitement de vos données pour des raisons tenant à votre situation particulière. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande accompagnée d'un justificatif d'identité à notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpd@cdg35.fr ou Le délégué à la protection des données, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-Et-Vilaine, Village des collectivités territoriales - 1 avenue de Tizé – CS 13600 - 35236 Thorigné-Fouillard.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.